
Besançon le 06 novembre 2023

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL

Le département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur les réseaux d'eau potable, ruptures de canalisations ou gel des compteurs. Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace des appareils, en particulier quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

Il est conseillé aux abonnés de mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique (panneau de polystyrène expansé d'environ 10 cm d'épaisseur, muni d'une poignée, disponible dans les magasins de bricolage).

Sont à éviter les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité, car ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du 1^{er} mars 2023 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau sont à la charge des abonnés (art.18.1 du Règlement du Service Eau Potable)
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire); ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Pour en savoir plus, se connecter sur www.grandbesancon.fr/eau

PERIODE DE GEL (de novembre à mars)

Le compteur d'eau, installé dans un regard extérieur est sensible au gel.

Avant tout, celui-ci doit être bien fermé. Une protection simple et efficace consiste à mettre sur le compteur 3 sacs en plastique robustes (sac poubelle) contenant des matériaux isolants légers et imputrescibles (petits morceaux de polystyrène par exemple). Disposer 1 sac de chaque côté du compteur, le dernier sac au-dessus

Mais attention, il ne faut pas utiliser de laine de verre, de roche, de la paille, des morceaux de tissu ou des journaux qui captent l'humidité, risquent de geler le compteur, et compliquent grandement son accès.

Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble, qu'il soit propriétaire ou locataire Aussi, le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

PERIODE HORS GEL (d'avril à octobre)

La protection doit être retirée afin d'éviter la condensation et faciliter la lecture du compteur.